

COMITE DIRECTEUR FFSA Dernières décisions concernant le karting – novembre 2019



La Commission Nationale de Karting avait adopté en date du 30 octobre 2019, une série de propositions émanant de la CNK elle-même ainsi que des différents Groupes de Travail. Voici les décisions qui ont été définitivement validées par le Comité Directeur de la FFSA qui s'est tenu à Paris le 20 novembre 2019. Leur application sera effective à partir du 1er janvier 2020.

Démarrage des moteurs

Afin de limiter les nuisances sonores et d'accroître la sécurité, la réglementation concernant le démarrage des moteurs CIK-FIA sera appliquée : le démarrage, la chauffe et le rodage des moteurs est strictement interdit dans le Paddock sous peine de sanction. (Prescriptions Générales de la CIK-FIA, Prescriptions Sportives, article 2.14 Sécurité générale, paragraphe Q).

Longueur des courses Gentleman

Pour adapter les courses aux pilotes Gentleman de 45 ans et

plus, la longueur des phases finales sera réduite de 5 km lors des Championnats et Coupes de France.

Protection de l'environnement

Les dimensions du tapis de sol obligatoire pour chaque kart dans les stands et sous les structures passent à 150×190 cm.

Classement Rookie en Minime, Cadet et Nationale

Dans le but de promouvoir les nouveaux participants aux Championnats et Coupes de France Minime, Cadet et Nationale, un classement Rookie sera mis en place pour la première participation des pilotes dans chaque catégorie.

Journée d'entraînement

Les circuits accueillant un Championnat ou une Coupe de France devront réserver, durant le mois précédant l'épreuve, au minimum un samedi ou un dimanche à l'entraînement des participants.

Lest

Afin d'harmoniser le positionnement et l'accroche des lests sur les karts, c'est désormais la Réglementation Technique CIK-FIA (article 2.4-3) qui sera appliquée.

Sécurité du kart

- Les deux pattes de fixation de la protection arrière doivent être parallèles verticalement et à 90° par rapport au tube du châssis.

- Le serrage des boulons de fixation du siège et de la protection arrière, est libre. Par contre, cette dernière ne doit en aucun cas pouvoir bouger latéralement.

Châssis Minime et Cadet

- Les châssis homologués FFSA et Mini CIK-FIA (deux types de plaque) seront acceptés de la même manière à partir de 2020. Les pièces en magnésium, carbone, titane, céramique ... ne sont pas autorisées.
- Le marquage des moyeux, jantes et des arbres arrière n'est plus requis.

Protection des châssis

Afin de prolonger la durée de vie des tubes, l'utilisation de protection de châssis est autorisée.

Création de courses de « Division 2 »

Pour attirer un maximum de pilotes n'ayant pas encore franchi le pas ou pour faciliter leur retour en compétition, des courses tests seront effectuées lors de « courses club » bien identifiées au cours de la saison 2020, notamment en Ligue Aquitaine et en Ligue Île-de-France.

Sécurité Superkart

Pour permettre une intervention rapide des équipes de secours en cas d'accident en Superkart, le volant devra être extractible et le nassau-panel devra être maintenu par une goupille.

Communiqué Pôle Presse FFSA